

raient se rencontrer dans les décombres. Les monnaies, quelque puisse être leur état de détérioration, seraient consultées utilement pour fixer l'âge de ce monument dont l'histoire nationale ne s'est pas occupé. — Il n'y a pas à douter que ces recommandations dictées par une pensée toute patriotique, ne soient l'objet de mesures propres à en assurer la plus complète exécution.

— On écrit des bords de l'Elbe, au *Journal de Francfort* :  
« Les négociations relatives à un acte de navigation et à un pavillon fédéral allemands sont en pleine activité; l'idée en apparence, dit-on, aux villes anseatiques; les deux grandes puissances de l'Allemagne n'ont pas refusé leurs concours pour la réalisation de ce projet, d'autant moins qu'un acte de navigation allemand préparera les voies à une union douanière qui s'étendra à toute l'Allemagne, et qu'il procurera une basse solide au commerce de ce pays. Il est évident que l'union douanière ne peut pas fournir une pareille basse, attendu que les intérêts matériels de plusieurs états allemands empêchent ces derniers d'accéder pour le moment à l'union. Aussi faut-il savoir gré à quelques-uns de ces états (je veux dire les villes anseatiques) d'avoir trouvé un expédient pour unir leurs intérêts avec ceux de la nation. L'Autriche, qui est également empêchée d'accéder immédiatement à l'union douanière, appuie vivement un projet qui assure les intérêts nationaux, et la Prusse le seconde, par la raison qu'un acte de navigation allemand non seulement est compatible avec l'essence de l'union douanière allemande, mais parce que tôt ou tard il deviendra une nécessité. La Prusse, qui ne fait servir l'union douanière à aucun but politique, reconnaît que les intentions nationales seront suffisamment assurées par un acte de navigation allemand, et que, si ce plan se réalise, on pourra donner aux états qui ne font pas encore partie de l'union douanière, le tems de mettre leurs intérêts particuliers en harmonie avec ceux de l'union et de préparer leur accession. Il n'est pas vrai du tout que les états qui ne sont pas encore entrés dans l'union douanière n'y accéderont jamais: au contraire, on peut assurer que les gouvernements de ces différens états n'ont pas un instant renoncé à l'espoir d'y accéder plus tard; ce qui est tout particulièrement le cas du Hanovre. Que ceux donc qui ont craint pour l'avenir de l'union douanière se rassurent! »

LAMORT, éditeur responsable.

## ANNONCES ET AVIS DIVERS.

VENTE PUBLIQUE

### D'UNE MAISON,

située à Luxembourg, rue de Beaumont, N° 37.

JEUDI, 15 juin prochain, trois heures de relevée, il sera procédé conformément à la loi du 12 juin 1816, et à la requête de M. Michel NAMUR et consors, de Luxembourg, à la vente par adjudication publique, au plus offrant, de la maison ci-dessus désignée, formant l'angle de la rue de Beaumont et de celle des Capucins.

La vente aura lieu en la salle des audiences de la justice-de-peace à l'hôtel de ville, à Luxembourg.

Le cahier des charges est déposé en l'étude du notaire soussigné.  
Luxembourg, le 28 mai 1843.

MOTHE, notaire.

D'un exploit en date du 17 mai 1843, enregistré, il résulte que Marie-Barbe RONGWAUX, sans profession, demeurant à Rodange, épouse de Pierre-Joseph LAFONTAINE, ancien cabaretier et cultivateur, aujourd'hui sans profession, demeurant au même Rodange, a formé contre ce dernier une demande en séparation de biens, sur laquelle elle a constitué pour son avoué M<sup>e</sup> GRAECHEN, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait certifié sincère et véritable à Luxembourg, le 23 mai 1843.  
GRAECHEN, Avoué.

Enregistré à Luxembourg le vingt-sept mai mil huit cent quarante-trois, volume vingt-huit, folio vingt-cinq, case huit. Reçu en principal quatre-vingt-cents et vingt-un cents pour majoration (sans renvoi).

Le receveur, F. LECLERC.

UN CABRIOLET avec attelage, à VENDRE pour cause de départ, dans la maison de M<sup>r</sup> NEYEN, père, vis-à-vis de l'église, de même que canapé, fauteuils et divers autres meubles.



MESSAGERIES J.-B. VAN GEND et C<sup>ie</sup>.

BUREAU DE LUXEMBOURG,

CHANGEMENT D'HEURE DE DÉPART.

La DILIGENCE pour METZ qui partait à six heures du matin, partira pendant la période d'été à cinq heures et demie.

LUXEMBOURG. — IMPRIMERIE DE J. LAMORT, PLACE D'ARMES.

## LE POLITIQUE

32 VOLUMES ET UN JOURNAL QUOTIDIEN POUR 30 FRANCS PAR AN, PLUS 3 FRANCS DE PORT.  
En outre de sa feuille de tous les jours, LE POLITIQUE donne gratis à ses abonnés, chaque dimanche, un beau volume de 200 pages environ, broché, contenant les nouvelles les plus piquantes entre tout ce qui se publie à Paris.

Les abonnements d'un an au POLITIQUE et aux 32 volumes, au prix de 30 fr. et 3 fr. francs en province, donnent droit à une PRIME GRATUITE EN LIVRES qui se compose au choix :

1<sup>o</sup> COURS COMPLET D'HISTOIRE MODERNE, par GUZOT, 6 vol. in-18 (prix : 10 fr.)  
2<sup>o</sup> COURS DE LITTÉRATURE FRANÇAISE, par VILLEMANN, 7 vol. in-18 (prix : 21 fr.)  
Ou du COURS DE LITTÉRATURE FRANÇAISE, par VILLEMANN, 7 vol. in-18 (prix : 21 fr.)  
On retire cette prime en payant au bureau l'abonnement d'une année à raison de 50 francs, plus 8 francs de port; — ou en payant quittance du premier trimestre à 15 francs (15 francs en province), et s'engageant à payer les trois autres trimestres de trois mois en trois mois par anticipation.

3<sup>o</sup> Les publications du POLITIQUE sont constamment en avance de une à deux semaines et quelquefois davantage sur celles de l'Emancipation, de l'Observateur et de l'Indépendant. Ainsi, le 7 janvier le POLITIQUE a publié, *Un Mari*, par M<sup>me</sup> la comtesse Dash, qui n'a été distribué que le 12 février aux abonnés de ces trois journaux.

Le POLITIQUE avec les 32 volumes coûte par an 40 fr. de moins que les autres journaux, et sans livres il coûte 24 fr. de moins, c'est-à-dire 56 fr. pour l'année ou 40 fr. pour 5 mois.  
On souscrit à Bruxelles, 96, rue de Louvain, et chez tous les libraires ou directeurs des postes.

Société Belge de Librairie.

BAISSE DE PRIX.

8, rue du Nord, à Bruxelles.

LOUIS XV ET LA SOCIÉTÉ DU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE, PAR CAPEFIGUE.

Un beau volume grand in-8<sup>o</sup> à deux colonnes, imprimé avec luxe sur beau papier velin satiné.  
PRIX, POUR L'OUVRAGE COMPLET, 5 FRANCS 50 C.

## Beträchtliche Möbel-Versteigerung.

Am Donnerstag, 8. Juni nächstkünftig, um neun Uhr des Morgens und an folgendem Tage, um dieselbe Stunde, werden durch das Ministerium des unterzeichneten Notars, öffentlich versteigert :

Alle zu dem Nachlasse der verlebten Dame Maria Dondlinger, pensionnirte Nonne, in Luxemburg, gehörigen Möbeln, bestehend in: Schränken, Commoden, einem Sekretär, großen Spiegeln, Tischen, Lehnstühlen, Stühlen, Hausuhr, Defen, Bettstellen, Bettzeug, worunter Matrasen, Düwets, eisernen Töpfen, Porzellan-Geschirr und anderem Haus- und Küchen-Geschirr, u. s. w.

Die Versteigerung wird in dem sogenannten Scheffer-Hause, Großstraße und Rohlgasse dahier, Statt haben.

Luxemburg, den 27. Mai 1843. J. Funck, Notar.

Samstag, 3. Juni künftigt, zwei Uhr des Nachmittags, im Friedensgerichts-Saale alhier;

Auf Ansehen der Arna Fehlen, Wittve von Johann Scheuer, zeitlichen Schuhmacher, sie ohne Gewerbe, wohnhaft in Beretdingen, und Consorten, wird ein Stück Ackerland, gelegen auf dem Banne von Helmsingen, am Ort genannt Ducht, unter dem Haras, zwischen dem Eigenthum des H. Michaelis und den Domainen, fließt vorn an die Landstraße und von hinten auf Nicolas Müller, durch öffentliche Versteigerung dem Besten und Meistbierenden zugeschlagen.

Das Bescheidensheft liegt den Streigliebhabern, in der Schreibstube des Unterzeichneten, zur Einsicht offen.

Luxemburg, den 28. Mai 1843. Landmann, Notar.

## Beträchtliche Gras- und Grummet-Versteigerung.

Am Montage, 5. Juni 1843, um zwei Uhr des Nachmittags, wird Herr Jakob Elter, Eigentümer in Luxemburg, seinen diesjährigen Heu- und Grummet-Bachsäum, in seinen Wiesen, auf den Bännen von Straffen, Merl, Bartringen und Mamer gelegen, durch das Ministerium des unterzeichneten Notars, auf Borg versteigern lassen.

Die Versteigerung wird bei Herrn Weiffel, Gastwirth zu Straffen, Statt haben.

Luxemburg, den 30. Mai 1843. J. Funck, Notar.

## Nachricht.

Auf Ansehen des Herrn Reuter von Heddesdorff, Eigentümer und Rentner, wohnend auf Weiberterhof, nächst der Fels, Ranton Mersch, werden am Donnerstag, 1. Juni künftigt, gegen zwei Uhr des Morgens, eine Quantität von 114 Barils (12 foudres) vorzüglicher Qualität Frucht-Borg, öffentlich zugeschlagen werden.

Die Versteigerung wird auf gedachtem Hofe selbst Statt finden.

Majerus, Notar.